



Commission scolaire des  
Portages-de-l'Outaouais

# PROJET ÉDUCATIF

## 2018-2022

PROCESSUS D'ÉLABORATION  
(1<sup>re</sup> partie)



Centre de formation  
professionnelle  
Vision-Avenir

30, boul. Saint-Raymond, Gatineau (Québec) J8Y 1R6  
Téléphone (819) 771-7620 Télécopieur (819) 771-1635

## **TABLE DES MATIÈRES**

- 1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF**
- 2. ENCADREMENTS LÉGAUX**
- 3. CONTEXTE DE L'ÉCOLE**
- 4. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**
- 5. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**
- 6. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF**
- 7. ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**
- 8. MISSION – VISION – VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT**
- 9. ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT**
- 10. ADOPTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

## 1 BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

### Définition

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

## 2 ENCADREMENTS LÉGAUX

### Loi sur l'instruction publique (1<sup>er</sup> juillet 2018)

#### Article 36

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

#### Article 37

Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte

- 1<sup>o</sup> le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- 2<sup>o</sup> les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- 3<sup>o</sup> les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- 4<sup>o</sup> les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
- 5<sup>o</sup> la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

### **Article 37.1**

La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

## **Projet éducatif : Commission scolaire**

### **Article 209.2**

La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

### **Article 218**

La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

### **Article 221.1**

La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

## **Projet éducatif : Ministère de l'éducation**

### **Article 459.3**

Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministre.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministre conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministre ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

## Projet éducatif : Le conseil d'établissement

### Article 74

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

### Article 75 : L'article 75 est remplacé par le suivant.

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

## Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

### Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

### Article 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

### Article 96.6

Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

Projet éducatif : Direction d'école

### **Article 96.13**

Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :

1. Il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école;
  - 1.1. Il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. Il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
  - 2.1. Il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
3. Il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
4. Il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

### **Article 96.15**

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup>, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :

1. Approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
2. Approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
3. Approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
4. Approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;
5. Approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;

6. Approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4<sup>o</sup> du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visé au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

## **Projet éducatif : Enseignants**

### **Article 19**

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

1. De prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
2. De choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

### **Article 22**

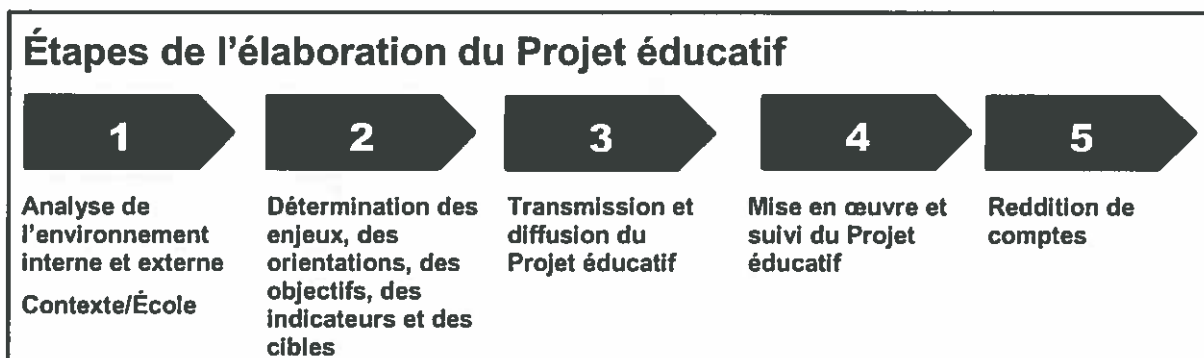
Il est du devoir de l'enseignant :

1. De contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
2. De collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
3. De prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;

4. D'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
5. De prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
6. De prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
  - 6.1. De collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière; de respecter le projet éducatif de l'école.

### **Projet éducatif : Autres membres du personnel et représentants de la communauté**

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.





### 3 CONTEXTE DE L'ÉCOLE

#### Ce qui caractérise notre établissement

##### Portrait de clientèle :

Selon les données recueillies, 431 élèves ont fréquenté notre centre en 2017-2018 dont la majorité sont des femmes. Seulement 63 élèves sont âgés de 19 ans et moins. Nous avons accueilli 8 élèves de l'international. Des 431 élèves ayant fréquenté en 2017-2018, 252 élèves étaient éligibles à une diplomation dans l'année dont 136 ont obtenu leur diplôme. En moyenne, au cours de l'année, 77 élèves se sont prévalus de l'aide financière du centre local d'emploi et 192 élèves ont complété une demande d'aide financière (prêts et bourses), seulement 121 élèves ont obtenu un prêt, une bourse ou les deux. Suite à ce constat et afin d'aider nos élèves, nous avons établi un partenariat avec la manne de l'île qui offre du dépannage alimentaire.

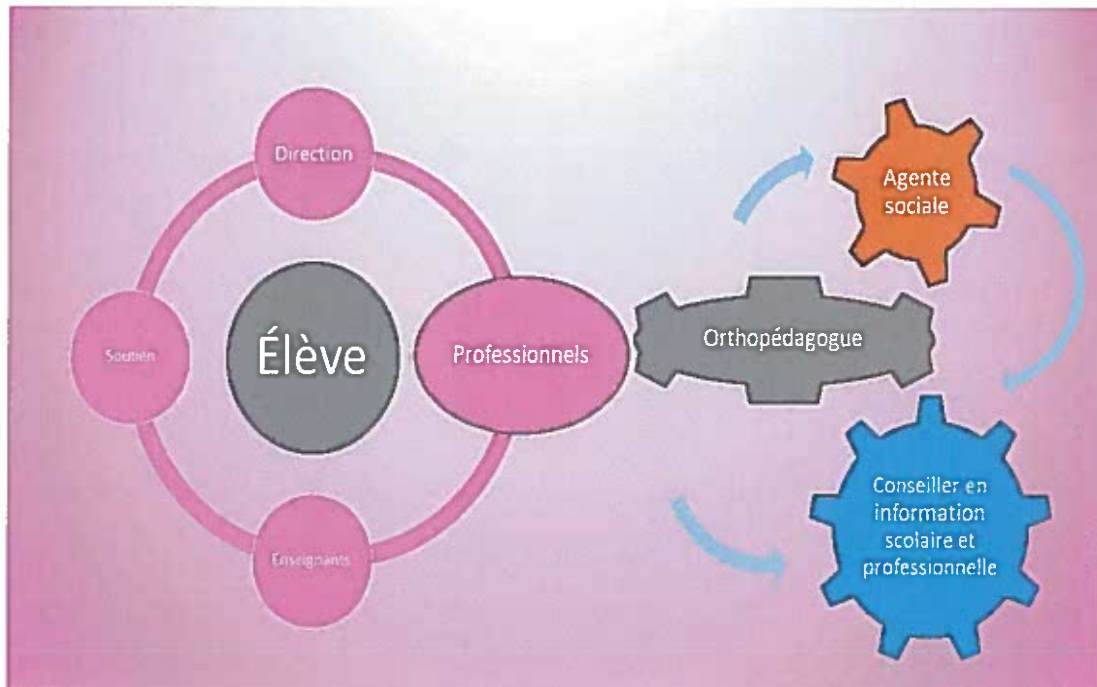
Le sondage effectué en novembre 2018, indique que plus de la moitié de nos élèves disent ressentir du stress en lien avec leur situation financière. De ce nombre, 37% sont parents d'enfants de moins de 16 ans. Notre clientèle comporte 28% d'élèves n'étant pas né au Canada dont 15% n'ont pas le français comme langue première. Seulement 49% de nos élèves proviennent de nos écoles régionales.

##### Environnement externe :

Notre centre est situé à proximité de l'Ontario où de la formation de même niveau se donne. Cette proximité fait en sorte que des élèves potentiels font le choix d'étudier à Ottawa. Au cours des dernières années, nous avons vu une diminution importante de notre clientèle. Nous sommes à travailler notre visibilité en offrant des journées portes ouvertes, des stages pour les élèves du secondaire, la possibilité de s'inscrire au projet élève d'un jour, etc. Le taux de chômage étant présentement bas en Outaouais (5.6%) et sachant que les perspectives d'emploi de nos programmes sont bonnes, il serait souhaitable que les élèves choisissent de faire leur formation en Outaouais pour y travailler par la suite. Notre centre de formation professionnelle fait partie d'un regroupement régionalisé supportant les 4 commissions scolaires francophones de l'Outaouais dans un continuum de sensibilisation en formation touchant le primaire, secondaire ainsi que la formation générale aux adultes. De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec Services Québec, Carrefour Jeunesse Emploi, Option Femme Emploi, Le CIPTO, le SITO, le SARCA, Loisirs Sport Outaouais, la Manne de l'île et la section de police préventive de Gatineau.

### Environnement interne :

Plusieurs services gravitent autour de l'élève afin de l'accompagner vers le développement de son plein potentiel et l'obtention de son diplôme :



Présentement, nous partageons nos espaces avec la formation générale des adultes, ce qui fait en sorte que tous nos locaux sont utilisés. Il n'est donc pas possible pour l'instant de penser à introduire un nouveau programme. De plus, une partie de nos locaux sont utilisés par le service aux entreprises et la formation professionnelle régionale.

Notre centre est situé sur un boulevard très passant et sa construction date de 1962. Des rénovations sont inscrites au plan triennal et sont à prévoir dans un avenir rapproché. La réfection des planchers et des plafonds est planifiée par le service des installations matérielles de la CSPO et devrait se faire sous peu. De plus, le fait d'être situé sur un boulevard très passant fait en sorte qu'il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres puisque le bruit est intense et que les émanations de monoxyde de carbone liées aux nombreuses voitures qui circulent entraînent des problèmes respiratoires. Nous avons présentement une climatisation de type « fenêtre », mais ce type de climatisation est bruyant, peu efficace et énergivore.

### Programmes offerts :

Nous offrons présentement des programmes de jour et à temps complet, soit en enseignement de groupe ou individualisé.

Les programmes offerts en groupes sont :

- Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED)
- Assistance dentaire (AD)

Les programmes offerts en enseignement individualisé sont :

- Secrétariat
- Comptabilité

### Nos forces : (engagement, valorisation-accueil-respect)

Ayant la chance de travailler avec une équipe engagée, nous accueillons l'élève dans le respect de ses différences et nous tentons de valoriser les forces de chacun. Selon notre sondage, 77% de nos enseignants croient que nos élèves ont la capacité de réussir, et ce, malgré certaines difficultés.

Dans la communauté, nous jouissons d'une excellente réputation et nous avons développé des partenariats avec le centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais, la fonction publique provinciale et fédérale, les cliniques dentaires, etc. Ces partenariats, nous permettent de former de futurs travailleurs en lien avec les besoins du marché du travail.

Dans une volonté de soutenir la réussite des élèves, nous avons établi une collaboration régionale avec les centres de formation professionnelle des commissions scolaires de notre région (commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, commission scolaire Cœur-des-Vallées, commission scolaire des Draveurs) pour les programmes SASI, Secrétariat et APED.

Selon les résultats de notre sondage, 77% de nos enseignants croient en la capacité de réussite des élèves et les élèves ont confiance que les enseignants peuvent leur apporter l'aide pédagogique nécessaire à leur réussite.

### **Nos vulnérabilités :**

Notre centre ayant été antérieurement une école primaire, celui-ci nécessite des rénovations importantes. Malgré que plusieurs adaptations ont été apportées au fil du temps, des aménagements plus spécifiques à une clientèle adulte sont requis. L'année de construction datant de plus de 50 ans, une mise à niveau des espaces et des aires intérieures et extérieures est nécessaire. Le manque d'espace nous empêche d'offrir des emplacements aussi importants qu'une bibliothèque, une cafétéria pouvant accueillir tous nos élèves, un laboratoire informatique, un local d'étude, etc.

Présentement, les métiers en lien avec les secteurs de la santé ont mauvaise presse. Aussi le recrutement des élèves dans ces programmes est donc plus difficile puisque moins attrayant auprès des jeunes. De plus, le recrutement d'enseignants particulièrement pour les programmes SASI et APED est tout un défi lorsqu'il faut choisir entre soigner ou former. La fluctuation de notre clientèle étudiante augmente la précarité du maintien à l'emploi pour nos enseignants, et par le fait même, rend plus ardue la rétention de notre personnel.

Les dernières années ont été particulièrement laborieuses dû à un redressement financier entraînant un appauvrissement des équipements informatiques et didactiques. Notre grand défi reste à se munir des équipements nécessaires afin d'être plus représentatif des réalités actuelles du milieu de travail. De plus, composer avec une clientèle majoritairement âgée de 30 à 50 ans et au cheminement souvent atypique avec des facteurs personnels, familiales et sociaux de nos élèves, représentent un défi de taille. Plusieurs de nos élèves assument de lourdes responsabilités simultanément, dont 36% ont des enfants d'âge scolaire et jonglent avec la conciliation travail-famille-études.

### **Les principaux enjeux sur lesquels nous devons agir :**

- Augmenter le taux de diplomation ;
- Fournir un environnement plus sain, mieux adapté et favorisant l'apprentissage;
- Amélioration de nos outils informatiques;
- Aider nos élèves nécessitant de l'aide financière pour poursuivre leur formation.

## 4 GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Membres de l'équipe-centre :

- Personnel de soutien (6)
- Professionnels (5)
- Enseignants (30)
- Direction (3)

Élèves : APED 57, SASI 95, AD 64, Secrétariat 60 et Comptabilité 55

Rencontres équipe-centre :

- 23 août 2018 ; présentation des étapes de réalisation du projet éducatif ;
- 7 janvier 2019 : présentation des résultats du sondage, constats, enjeux, solutions et choix des objectifs à prioriser (2 qualitatifs et 3 quantitatifs) ;
- 22 février 2019 : approbation des indicateurs, des cibles, des moyens à mettre en place et détermination des conditions spécifiques à chacun des moyens.

Partenaires communautaires : la **Manne de l'île** : centre de distribution alimentaire, le **CIPTO** : centre d'intervention et de prévention de la toxicomanie de l'Outaouais, **Loisir, sport Outaouais** ainsi que la **Police communautaire**.

Membres du conseil d'établissement :

- Bruno Desjardins
- Fanny St-Amour
- Guy Bédard
- Isabelle Jean
- Linda Beauregard
- Luc Lavigne
- Mario Viens
- Salomé Cloutier-Courval
- Valérie Da Silva
- Richard Denis

Membres de la direction :

- Sylvain Rivest, directeur
- Nathalie Mongeon, adjointe directrice
- Maxime Wypruk, agent d'administration

B) Membres du comité de pilotage :

- Rose-May Laurin, enseignante
- Richard Guénette, enseignant
- Myriam Hovington, enseignante
- Karine Gougeon, agente sociale
- Rosianne Cloutier, conseillère pédagogique
- Maxime Wypruk, agent d'administration
- Nathalie Mongeon, directrice adjointe
- Sylvain Rivest, directeur

## 5 CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

### **Sondage parents**

**Destinataires :** 0

**Date :**

**Nombre de réponses :**

### **Sondage personnel**

**Destinataires :** Tout le personnel

**Date :** 23 novembre 2018

**Nombre de participants :** 37

### **Sondage élèves**

**Destinataires :** Élèves

**Date :** 23 novembre 2018

**Nombre de participants :** 89

### **Comité de pilotage**

**Rencontres :** 5

**Date :** 15 octobre 2018, 16 novembre 2018,  
7 décembre 2018, 31 janvier 2019

### **Questionnaire**

**Destinataires :** Milieux communautaires

**Date :** 2018-12-12  
2018-12-13

**Nombre de participants :** 4

## 6 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENEES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

### CONSTATS

- **Sondage**

Auprès des élèves :

- ✓ 40 % de nos élèves ont entre 30 et 50 ans
- ✓ 13 % seulement sont des hommes
- ✓ 70 % sont nés au Canada et 83 % ont le français comme langue maternelle
- ✓ 41,5 % ont des enfants de moins de 16 ans
- ✓ 27 % aimeraient une formation mieux adaptée à leurs besoins
- ✓ 76 % ont comme motivation première l'obtention de leur diplôme
- ✓ 52 % ont de grandes difficultés financières alors que 29 % indiquent en avoir à l'occasion
- ✓ 54 % attribuent la note de médiocre à passable en ce qui concerne nos laboratoires
- ✓ 64% attribuent la note de médiocre à passable en ce qui concerne nos locaux

Auprès des enseignants :

- ✓ 25 % du personnel est en poste depuis moins de 5 ans
- ✓ Le personnel évalue à 7,4/10 les relations dans l'équipe
- ✓ L'équipe donne la note de 4.8/10 à la qualité des équipements informatiques dans le centre, cependant, 8,8/10 est attribué à son importance
- ✓ Les locaux et l'environnement de travail sont une préoccupation importante pour l'équipe

- **Questionnaire ?**

Les organismes consultés, connaissent plutôt bien notre centre. Ils ont une grande ouverture à la promotion de nos programmes de formation. Chacun d'eux répond à des besoins particuliers pour nos élèves : alimentaires, problématiques en lien avec la toxicomanie, recherche de partenaires financiers ainsi que la promotion et le développement de bonnes pratiques de vie.

- ✓ **La Manne de l'île** : centre de distribution alimentaire
- ✓ **CIPTO** : centre d'intervention et de prévention de la toxicomanie de l'Outaouais
- ✓ **Loisir, sport Outaouais**
- ✓ **La police communautaire**

### Constats

- Amélioration des locaux et des laboratoires
- Mieux accompagner nos élèves en difficultés financières
- Mieux soutenir l'élève dans le développement optimal de ses capacités afin de lui permettre d'obtenir un diplôme
- Établir un partenariat avec les milieux communautaires
- Augmenter la rétention du personnel
- Augmenter la qualité des équipements informatiques
- Augmenter le taux de réussite global



## 7 ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

La commission scolaire a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, ainsi que de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers ses établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Loi sur l'instruction publique, article 207,1).

Notre mission se traduit dans ces quatre orientations :

- Améliorer la diplomation et la qualification
- Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves
- Intervenir de manière préventive et offrir un cheminement scolaire flexible et adapté
- Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité

À la CSPO, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos **valeurs** et nous nous engageons à :

- Favoriser une culture de réussite;
- Offrir des services éducatifs de qualité répondant aux besoins de notre clientèle;
- Favoriser l'accessibilité à nos services;
- Répartir nos ressources avec équité, efficacité, transparence et en rendre compte;
- Soutenir et accompagner chaque acteur au regard de sa responsabilité;
- Favoriser une bonne maîtrise de la langue française chez nos élèves et chez notre personnel;
- Agir en concertation avec les partenaires du milieu;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région.



## 8 MISSION – VISION – VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

### **MISSION**

Le centre de formation professionnelle Vision-Avenir a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Il réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif (LIP, Art. 36, 2<sup>e</sup> paragraphe).

### **VISION**

Diplômer une main-d'œuvre de qualité répondant aux exigences et besoins du marché du travail.

### **VALEURS**

- Respect
- Engagement
- Valorisation
- Accompagnement

## 9 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

<b><u>Enjeu</u></b> Des interventions précoces, rapides et continues	<b><u>Orientation</u></b> Améliorer la diplomation et la qualification.	
<b><u>Objectif 1</u></b> Soutenir l'engagement et la réussite de nos élèves tout au long de leur formation (taux de réussite/compétence)	<b><u>Cible</u></b> 1. Augmentation du taux de présence de 2 points de % / année. Pour un résultat global de 94%  2. Augmentation du taux de réussite de 10 points de % / année	<b><u>Indicateur</u></b> 1. Taux de présence global  2. Taux de réussite /compétence clé
<b><u>Situation actuelle</u></b> 1. Taux de présence global : Présentement à 88%  2. Taux de réussite /programme/compétence clé : - SASI compétences : 8 (52%); 12 (56%); 15 (55.5%); 24 (58%) - APED compétences : 4 (53.8%); 7(46.6%); - Dentaire compétences : 2 (59.8%); 7 (59.8%); 15 (45.3%) - Comptabilité compétences : 17 (80.4%); 20 (57%) - Secrétariat compétences : 2 (31.8%); 4 (42.3%); 14 (0%).		
<b><u>Objectif 2</u></b> Soutenir l'élève dans le développement optimal de ses capacités dans l'objectif qu'il obtienne un diplôme.	<b><u>Cible</u></b> Augmentation du taux de diplomation de 5 points de % / année menant à un total de 55%	<b><u>Indicateur</u></b> 1. Taux global de diplomation
<b><u>Situation actuelle</u></b> Présentement le taux global de diplomation est de 40%		

<b><u>Enjeu</u></b> Le bien-être global de tous les élèves	<b><u>Orientation</u></b> Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves.	
<b><u>Objectif 3</u></b> Accompagner nos élèves qui ont des difficultés financières dans le contexte relié à leur engagement dans leur parcours scolaire	<b><u>Cible</u></b> Diminuer de 10 points de % le nombre d'élèves qui vivent du stress en lien avec leurs difficultés financières : permet de diminuer à 31,6%	<b><u>Indicateur</u></b> 1. Niveau de stress en lien avec leur situation financière
<b><u>Situation actuelle</u></b> Plus de 50% reçoivent des prestations du CLE ou ont des prêts et bourses. Présentement 41.6% de nos élèves vivent du stress en lien avec leur situation financière.		

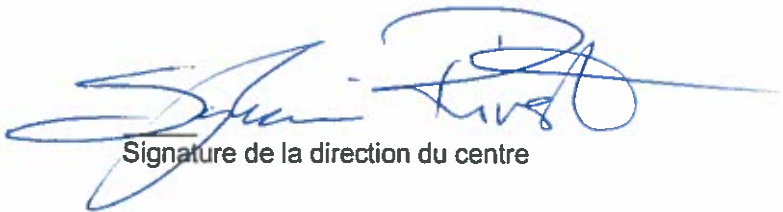
<p><b><u>Enjeu</u></b> Environnement favorisant les apprentissages.</p>	<p><b><u>Orientation</u></b> Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité.</p>	
<p><b><u>Objectif 4</u></b> Rehausser nos outils technologiques et pédagogiques et offrir de la formation au personnel à cet effet.</p>	<p><b><u>Cible</u></b> Augmentation du taux de satisfaction à 8/10</p>	<p><b><u>Indicateur</u></b> 1. Taux de satisfaction suite aux résultats du sondage annuel</p>
<p><b><u>Situation actuelle</u></b> Taux de satisfaction actuel de 4.8/10</p>		
<p><b><u>Objectif 5</u></b> Offrir un environnement éducatif de qualité (locaux et laboratoires).</p>	<p><b><u>Cible</u></b> Augmentation de 10 points de % de la note de médiocre à passable pour nos laboratoires et pour nos locaux : à 64% pour les laboratoires et à 74% pour les locaux</p>	<p><b><u>Indicateur</u></b> 1. Qualité des locaux et des laboratoires suite aux résultats du sondage annuel</p>
<p><b><u>Situation actuelle</u></b> Pour les locaux, taux de satisfaction à 54% Pour les laboratoires, taux de satisfaction à 64%</p>		

## 10 ADOPTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

N° de résolution : C.E.-18-18-74

Monsieur Mario Viens appuyé(e) par madame Linda Beauregard

Propose l'adoption du Projet éducatif du centre de formation professionnelle Vision-Avenir, tel que déposé à la séance régulière du Conseil d'Établissement le 22 mai 2019.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Signature de la direction du centre